

## Charte Achats Responsables

Le groupe Butagaz souhaite promouvoir un comportement éthique en accord avec les principes de développement durable. La présente Charte achats responsables qui s'appuie sur le code de conduite du groupe, vise à fournir un référentiel commun entre les sociétés du groupe et leurs fournisseurs et sous-traitants. Elle présente les engagements que nous exigeons de nos fournisseurs et sous-traitants ainsi que les engagements que nous prenons à leur égard.

Dans le cadre de la sélection de ses fournisseurs et de ses sous-traitants, le groupe Butagaz veillera à ce que les principes de cette charte soient des critères significatifs dans le processus de sélection d'un nouveau fournisseur ou sous-traitant.

Nous demandons à nos fournisseurs et sous-traitants, en signant cette charte, de prendre toutes les mesures raisonnables pour nous accompagner dans la réalisation de nos objectifs en matière de responsabilité sociétale des entreprises (« RSE ») :

- La planète : favoriser la transition énergétique et réduire notre impact environnemental
- L'humain : faire du groupe Butagaz une entreprise où il fait bon vivre
- L'éthique : faire de la transparence et de la proximité nos atouts
- Le partage : créer de la valeur et la partager avec nos parties prenantes

### NOS ENGAGEMENTS EN MATIERE D'ACHATS RESPONSABLES

Nos engagements reposent notamment sur le respect des lois en vigueur dans les pays où nous opérons et notre adhésion aux principes fondamentaux énoncés dans :

- le Pacte mondial des Nations unies
- la Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH)
- les conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail (OIT)
- les principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économiques pour les entreprises multinationales (OCDE)

Notre démarche Achats responsables inclut trois engagements spécifiques et essentiels :

1. La **protection de l'environnement** : le groupe Butagaz mesure son empreinte environnementale et travaille à réduire ses émissions de carbone au travers de l'ensemble de ses activités. Il porte une attention particulière aux critères RSE dans la sélection des fournisseurs avec lesquels le groupe travaille.

**Indicateur-clé** : Section RSE de la grille de sélection des fournisseurs du groupe Butagaz

2. La **sécurité et la santé des personnes** : ce sont des valeurs fondatrices du groupe Butagaz. Nous les appliquons quotidiennement, que cela soit auprès de nos personnels, de nos partenaires, de nos clients ou des tiers

**Indicateur-clé** : Section HSSE de la grille de sélection des fournisseurs du groupe Butagaz

3. La **relation avec les fournisseurs** : à travers différents indicateurs et les choix de l'entreprise pour sélectionner les fournisseurs, le souhait du groupe Butagaz est de créer une relation de confiance, durable et équilibrée.

Le groupe Butagaz s'engage en outre à :

- Sensibiliser tous les collaborateurs aux enjeux RSE qu'implique la démarche achats, et assurer la formation des personnes-clés

**Indicateur-clé** : Taux d'acheteurs du groupe Butagaz formés à la démarche Achats Responsables

- Faire preuve de transparence, de probité et d'impartialité dans notre processus d'Achats et assurer la diversification économique de nos fournisseurs.

**Indicateurs-clés** :

- Grille de sélection multi-critères
- Taux de dépendance des fournisseurs
- Sélectionner nos partenaires essentiellement sur le territoire français au plus près de nos sites, pour toujours plus de proximité, et favoriser l'insertion et la réinsertion vers l'emploi.

**Indicateurs-clés** :

- Taux d'entreprises sur le territoire français
- Taux d'entreprises travaillant dans le secteur de l'insertion de l'emploi
- Taux d'entreprises travaillant dans le secteur adapté

-

- Assurer des délais de paiement auprès de ses fournisseurs avec une règle à J+45 à date de facture, sauf réglementation ou droit particulier.

**Indicateur-clé** : Taux de fournisseurs payé dans le respect des délais de paiement annoncés

### NOS ATTENTES VIS-A-VIS DES FOURNISSEURS ET DES SOUS-TRAITANTS EN MATIERE D'ACHATS RESPONSABLES

- Partager avec tous les fournisseurs et partenaires les enjeux RSE qu'implique la démarche achats et valider leur engagement sur le sujet.

**Indicateurs-clés** :

- Taux de fournisseurs et partenaires signataires de la Charte Achats Responsables du groupe Butagaz (appels d'offres et commandes)
- Nos fournisseurs ont-ils en miroir une politique similaire ?
- Partager avec tous les fournisseurs et partenaires le code de conduite DCC contenant toutes les dispositions relatives à l'éthique des affaires, la protection des droits de l'homme, ou encore la lutte contre le harcèlement et les discriminations.

**Indicateur-clé** : Taux de fournisseurs et partenaires signataires du code de conduite DCC

- Travailler sur le long terme avec des fournisseurs concevant des produits et services répondant aux règles d'intégrité et de qualité les plus strictes et qui s'engagent à respecter une politique générale d'achat comportant un haut niveau d'exigence.

**Indicateurs-clés** :

- Taux des fournisseurs avec une certification ou un label RSE
- Exemples d'indicateurs qualitatifs à fournir lors de la remise d'appel d'offres : le fournisseur propose-t-il une gamme de produits, des process en faveur de la RSE sur le volet environnemental : éco-conception de produits, option verte en énergie, éco-conduite, réutilisation/réemploi de produits, économie de la fonctionnalité... ?

### SUIVI OPERATIONNEL DES ENJEUX RSE DANS LE PROCESSUS :

- Sélectionner le ou les critères RSE les plus pertinents, et ce à chaque étape du processus (recherche, sélection, contractualisation), selon la catégorie achats en appel d'offres, consultation et le montant.

#### Indicateurs-clés :

- *Recherche* : le fournisseur met-il en avant sa politique RSE sur son site Internet, dans sa réponse commerciale, avec des actions, chiffres et indicateurs concrets ?
  - *Sélection* : le fournisseur est sélectionné en partie en fonction de sa notation sur la partie RSE de la grille de sélection des fournisseurs. Il fournit son bilan carbone et/ou le bilan carbone des produits ou services de la consultation.
  - *Contractualisation* : le fournisseur, en signant la Charte Achats Responsables
- Pour chaque fournisseur stratégique à la suite des comités de suivi réalisés lors de la vie du contrat, formaliser un plan d'amélioration continue RSE sur le ou les critères les plus pertinents.

**Indicateur-clé** : Présence d'un plan d'amélioration continue pour chaque fournisseur stratégique dans l'annexe au contrat dédiée.

- Pour tous nos fournisseurs ayant une évaluation annuelle, intégrer systématiquement la mesure de critères RSE lors de celle-ci.

**Indicateur-clé** : Le fournisseur s'engage à réaliser un comité de suivi annuel pour faire le point sur sa politique RSE et sa progression (minimum une réunion pour les contrats d'un an)

- Impliquer nos partenaires dans nos projets RSE par la co-innovation et travailler sur un projet commun.